FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Paris, le 30 septembre 2022

**OBJET : CIRCULAIRE À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS D'ÉPREUVES SUR ROUTE**

Nous avons constaté dernièrement une recrudescence des accidents mettant en cause des personnes prenant des photos lors d'épreuves sur route et plus précisément en rallye.

En votre qualité d'organisateur, nous vous demandons de faire preuve d'une grande vigilance au respect des règles techniques et de sécurité et notamment concernant les zones interdites au public.

**Pour rappel, seuls les journalistes, photographes, vidéastes etc. clairement identifiés au moyen de chasubles délivrées exclusivement par l'organisateur sont considérés comme agissant directement ou indirectement dans le cadre de l'organisation et peuvent, à ce titre, se déplacer dans toutes les zones d'une épreuve sur route.**

En outre, nous vous rappelons également qu'un Laissez-Passer Media FFSA autorise son titulaire à accéder à toutes les zones, à l'exception des voies de sécurité, sur toutes les épreuves françaises hors épreuves FIA. Néanmoins, nous rappelons que ce Laissez-Passer Media FFSA reste toujours sous l'autorité de l'organisateur de l'épreuve à laquelle le titulaire prend part, notamment pour le respect des consignes de sécurité. Ainsi, le titulaire d'un Laissez-Passer Media FFSA doit obligatoirement faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur concerné et ce, sur chaque épreuve qu'il souhaite couvrir.

Par ailleurs, nous vous demandons de vous assurer que les détenteurs de chasubles destinées à la production photographique ou audiovisuelle soient bien titulaires d'un justificatif d'activité professionnelle et des assurances appropriées qui les couvrent dans l'exercice de leur mission sur votre épreuve.

Nous comptons sur votre collaboration pour que les règles soient respectées par tous.

**Pour toute information complémentaire, vous êtes invités à vous rapprocher du Pôle Sport ou du Service Communication de la FFSA.**

Copies :

- Messieurs les Présidents des Ligues du Sport Automobile
- Monsieur Pierre GOSSELIN – Secrétaire Général
- Monsieur Philippe BOUVIER – Directeur du Pôle Sport
- Monsieur Loïc LE BARON – Responsable du service Sécurité & Homologation

# REGLES DE FONCTIONNEMENT DES CHASUBLES VERTES « MEDIA »

## LES PERSONNELS ACCRÉDITÉS PORTEURS DE CHASUBLES VERTES « MEDIA » OU DE CHASUBLES « TV » RESTENT SOUS L'AUTORITÉ DE LA DIRECTION DE COURSE

### MOUVEMENTS PERMIS

Lorsqu'un professionnel est porteur d'un laissez-passer et d'une chasuble verte « MEDIA » ou grise « TV », son détenteur peut :

-Marcher et se positionner devant la rubalise verte des zones spectateurs

-Se déplacer d'un point autorisé d'une spéciale à l'autre et/ou traverser pendant les intervalles entre les voitures de compétition en accord avec les consignes de sécurité des commissaires.

-Se positionner aux endroits où les commissaires sont debout et considérés comme des endroits sûrs. Le professionnel accrédité est autorisé à se tenir avec ces officiels de sécurité sans entraver leurs missions.



# RALLYE DE L'INDRE – Argenton sur Creuse 2026
## CONDITIONS D'ACCRÉDITATION MEDIA

**Les nouvelles règles techniques de sécurité mises en place par la FFSA imposent des mesures drastiques concernant les conditions d'accréditation média. Afin de permettre le suivi de l'évènement par le plus grand nombre, le Comité d'Organisation et le Service Presse proposent deux formules :**

## PACK PRESSE

Conditions d'obtention :
- Etre titulaire d'une carte de presse professionnelle et/ou d'un Laissez Passer Média FFSA ;
- Justifier l'exercice d'une activité professionnelle *(hors presse : numéro de Siret, assurance responsabilité civile professionnelle...)*
- Remettre une lettre accréditive avec en-tête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack inclut :
- Un **accès à la salle de presse** durant le déroulement de l'épreuve
- Un **accès aux classements et communiqués de presse**,
- Un **dossier de presse** *(cartes, timing,…)*,
- Un **badge**,
- Une plaque **presse**
- Une **chasuble Média** *(verte)* - Elle est «individuelle» *et délivrée par le Service Presse.*

*Précision : **le nombre de chasubles est limité à deux par média représenté***

## PACK MULTIMÉDIA

Ouvert à une personne justifiant une activité à but d'information liée à l'événement. Celle-ci devra fournir impérativement une lettre accréditive avec en-tête individuelle et/ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack inclut :
- Un **accès à la salle de presse** durant le déroulement de l'épreuve,
- Un **accès aux classements et communiqués de presse**,
- Un **dossier de presse** *(cartes, timing,…),*
- Un **badge**,
- Une plaque **presse**

---

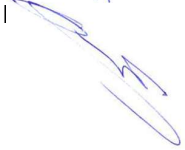
Toute demande d'accréditation complètement renseignée et avec les pièces justificatives demandées doit parvenir **au plus tard avant le 25 octobre 2026** par mail à remy.duroir.photo5@gmail.com. **Au-delà de cette date, celle-ci sera refusée.**

Chaque personne désirant une accréditation devra fournir les justificatifs demandés et respecter scrupuleusement les règles de sécurité durant le Rallye de l'Indre – Argenton sur Creuse 2026.

Aucune accréditation ne sera délivrée pour les photographes commerciaux, vidéastes et sites internet hors médias d'informations générales *(excepté accord exceptionnel par écrit de l'organisateur et la FFSA).*

**Le Comité d'Organisation et le Service Presse se réservent le droit de refuser ou de retirer une accréditation.**

**Le Président de l'Ecurie Berrichonne**



# RALLYE DE L'INDRE – Argenton sur Creuse 2026
# FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION

*Avant toute demande, merci de prendre connaissance du document « conditions d'accréditation » - Toute demande incomplète ou illisible sera refusée.*

## NOM DU MÉDIA

TITRE : .....
NOM : ..... PRÉNOM : .....
TÉL PORT : ..... MAIL : .....
FONCTION : .....

## DÉSIGNATION

**1**- PRESSE NATIONALE / RÉGIONALE
**2**- PRESSE SPÉCIALISÉE
**3**- TELEVISION / RADIO
**4**- AGENCE PHOTO ou VIDÉO
**5**- SITE INTERNET D'INFORMATION
**6**- ATTACHE DE PRESSE et TEAM

## PERSONNES À ACCRÉDITER

NOM : ..... PRÉNOM : .....
TÉL PORT : ..... MAIL : .....
FONCTION : .....
NUMERO DE CHASUBLE : .....

NOM : ..... PRÉNOM : .....
TÉL PORT : ..... MAIL : .....
FONCTION : .....
NUMERO DE CHASUBLE : .....

## PACK PRESSE (remplir les 3 conditions)

Je déclare être détenteur :

☐ Carte de presse n°..... Et/ou ☐ Laissez Passer MédiaFFSA

☐ Lettre accréditive (joindre une copie)

☐ Assurance Responsabilité Civile Professionnelle relativement à toute activité de suivi médiatique durant une épreuve de sport automobile (joindre une copie)

**OU**

## PACK MULTIMÉDIA (remplir les 2 conditions)

Je déclare :

☐ faire partie d'une association à but d'information *(sportive ou locale)* – (joindre une copie)

☐ être détenteur d'une lettre accréditive (joindre une copie)

---

## MENTIONS OBLIGATOIRES

☐ Je m'engage personnellement par la présente à respecter les consignes de sécurité en vigueur sur l'épreuve.

☐ Je suis informé du caractère nominatif de ma demande et de l'interdiction de céder mon badge et/ou chasuble à un tiers.

☐ **Le détenteur de l'accréditation presse s'engage à envoyer un exemplaire du journal pour lequel il travaille ou une copie du reportage vidéo ou audio ou photo relatif au Rallye de l'Indre – Argenton sur Creuse 2026 (le tout libre de droit) à l'organisateur par mail à remy.duroir.photo5@gmail.com avant le 29/11/26. Ceci conditionnera l'obtention de l'accréditation l'année suivante.**

DATE : ..... LIEU : .....

SIGNATURE

**Document à renvoyer avant le 25-10-2026**
**à remy.duroir.photo5@gmail.com**